Une exposition :
« L'alternance, mode d'emploi »

Pour tous vos forums, salons, espaces d'accueil de public,
une exposition itinérante en 3 panneaux au format 200 x 80 cm
disponible gratuitement.







► L'alternance, mode d'emploi :
Avec les contrats en alternance, les entreprises de Poitou-Charentes répondent à leurs besoins, tout en formant des jeunes et des salariés.

► L'alternance : une formule gagnante
Avec les contrats en alternance, les entreprises investissent pour l'avenir.

► L'alternance, du CAP au diplôme d'ingénieur :
Avec les contrats en alternance, les entreprises de Poitou-Charentes recrutent et forment des salariés de tous âges sur une gamme de métiers très variés.

Pour emprunter l'exposition contacter Gislaine JALAISE au 05 46 00 32 32 ou par courriel : g.jalaise@arftlv.org



Réalisée par l'ARFTLV







L'Europe s'engage en Poitou-Charentes

L'alternance, mode d'emploi

Avec les contrats en alternance, les entreprises de Poitou-Charentes répondent à leurs besoins, tout en formant des jeunes et des salariés.

L'État, la Région, l'AGEFIPH et les partenaires sociaux qui participent à leur financement ont fait du développement de l'alternance une priorité, en particulier en faveur des jeunes.

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
Qui embaucher ?	Jeunes 16 - 25 ans* et toutes personnes reconnues handicapées	Jeunes 16 - 25 ans et demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
Pour préparer quoi ?	Diplômes ou titres à finalité professionnelle	Diplômes ou titres à finalité prof. et qualifications reconnues prioritaires dans la branche de l'entreprise
Quel organisme de formation ?	Centre de formation d'apprentis (CFA) ou lycée professionnel comportant une section d'apprentissage	Organisme de formation professionnelle continue
Durée du contrat	1 à 3 ans*	6 à 24 mois
Rémunération minimum	Entre 25 et 78 % du Smic**	Entre 55 % et 100 % du SMIC
Temps de formation	Minimum de 400 h/an, 1350 h pour un BTS ou 1850 h pour un Bac pro en 3 ans	Minimum 150 h (entre 15 et 25 % du temps de travail, ou plus selon l'accord dont relève l'entreprise)

*sauf exceptions **dans le secteur public : de 45 à 81 % du Smic

Plusieurs aides incitent les entreprises à recruter en alternance :

- Des exonérations de charges sociales et un crédit d'impôt apprentissage
- Des aides à l'embauche et à la formation
- Des aides au tutorat

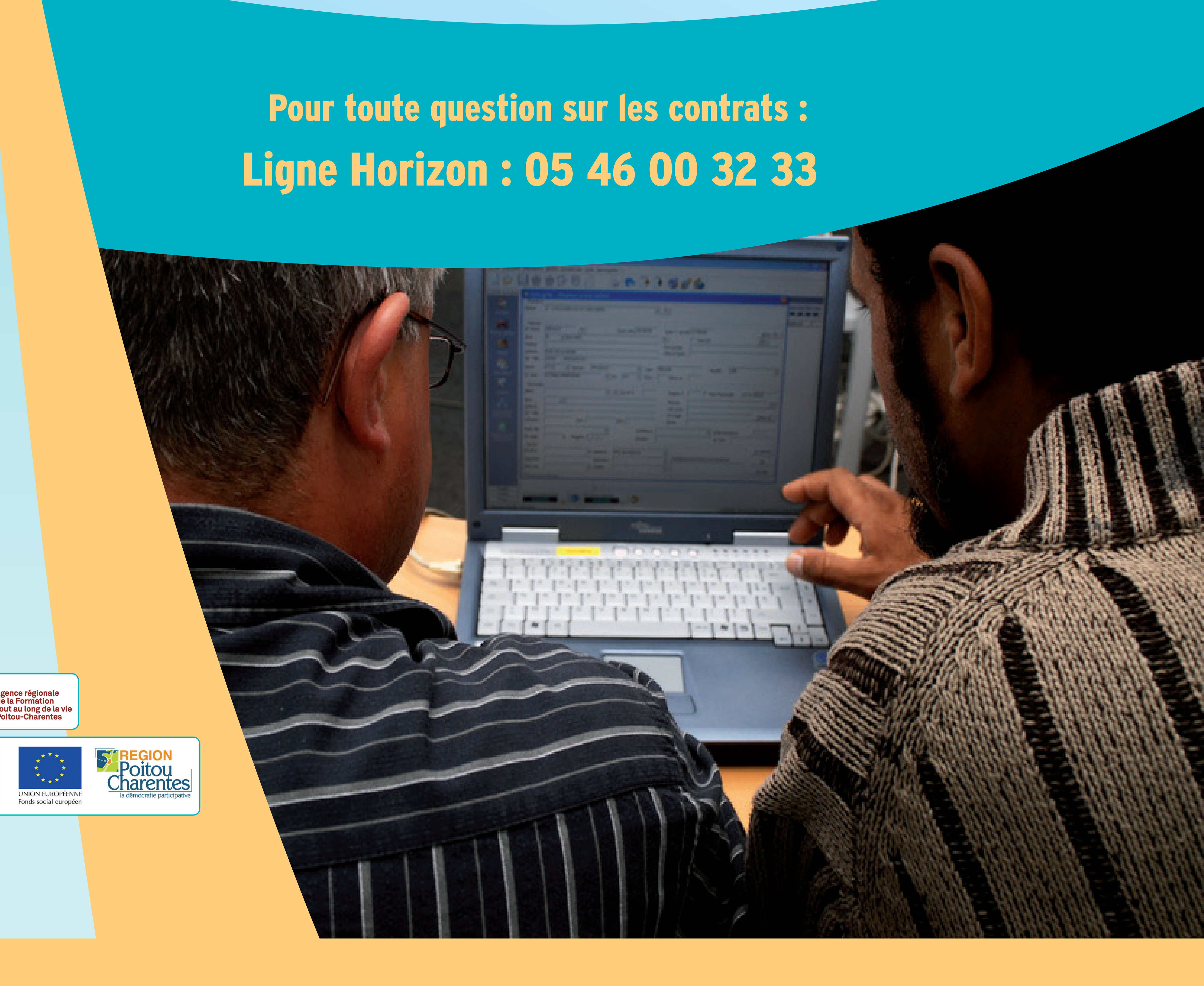
Les aides à l'embauche sont majorées pour le recrutement d'une personne handicapée ou d'un jeune d'au moins 21 ans sans qualification en contrat d'apprentissage, ou d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation, ou encore pour l'embauche d'un premier apprenti.

COMMENT FAIRE ?

- **Contrat d'apprentissage :** contacter sa chambre consulaire (CCI, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture).
- **Contrat de professionnalisation :** contacter l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auquel l'employeur verse sa cotisation professionnalisation, et Pôle emploi pour les aides à l'embauche.

Déposez votre offre d'emploi ou consultez les candidatures dans la bourse régionale alternance.
www.poitou-charentes-alternance.fr

Pour toute question sur les contrats :
Ligne Horizon : 05 46 00 32 33



arF agence régionale de la Formation tout au long de la vie Poitou-Charentes

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

UNION EUROPÉENNE Fonds social européen

REGION Poitou Charentes la démocratie participative

L'alternance, une formule gagnante

Avec les contrats en alternance, les entreprises investissent pour l'avenir

- Elles préparent les qualifications et les compétences dont elles ont besoin
- Elles assurent leur compétitivité et anticipent leur développement
- Elles participent à la mobilisation pour l'emploi des professionnels de demain

L'alternance, un atout pour l'entreprise : elle contribue à la formation des personnels qu'elle recrute, tout en bénéficiant de nombreuses aides. En relation avec les centres de formation, l'entreprise accompagne ses nouveaux salariés dans l'acquisition des connaissances techniques et des savoir-faire qui font sa réputation d'aujourd'hui et son activité de demain.

L'alternance, un atout pour les jeunes et les salariés car c'est une formule de recrutement et de formation qui leur permet d'acquérir une expérience quotidienne et une qualification reconnue par tous. C'est la bonne formule pour entrer progressivement et être mieux armés dans le monde du travail.

Apprentissage et contrats de professionnalisation permettent aux employeurs d'anticiper leurs besoins et de faire face aux difficultés de recrutement, de trouver et de former des professionnels rapidement opérationnels. C'est la meilleure formule pour transmettre les savoir-faire et détecter les talents.

L'alternance permet d'assurer l'avenir : elle offre des solutions concrètes de recrutement pour anticiper les départs à la retraite qui s'annoncent. L'entreprise peut parier sur les compétences de nouveaux collaborateurs motivés et récemment qualifiés, en particulier sur la jeunesse.

C'est un pied à l'étrier pour les jeunes et tous ceux qui veulent préparer une nouvelle qualification recherchée par les employeurs dans de nombreux secteurs qui recrutent.



L'alternance, du CAP au diplôme d'ingénieur dans tous les secteurs

Avec les contrats en alternance, les entreprises de Poitou-Charentes recrutent et forment des salariés de tous âges sur une gamme de métiers très variés

- Près de 9 100 contrats d'apprentissage et 2 600 contrats de professionnalisation signés en 2012.
- Des qualifications du niveau V au niveau I : CAP, BEP, Bac professionnels, BTS, BP, certificats de qualification, titres d'ingénieur,...
- Des formations dans tous les secteurs et de nombreux métiers : agriculture, industrie, construction, commerce, artisanat et services.

Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation répondent aux besoins des entreprises et des établissements publics, quelles que soient leur taille et leurs activités. Ils sont conçus pour résoudre les problèmes de recrutement des employeurs en qualifiant les jeunes et les salariés sur les métiers porteurs d'avenir. Une grande diversité de formations peuvent être préparées en Poitou-Charentes.

Les rythmes d'alternance entre le centre de formation et l'entreprise sont adaptés aux besoins des employeurs, ainsi que les certifications des branches professionnelles (CQP) accessibles en contrat de professionnalisation.

De nombreux emplois qualifiés pourraient aujourd'hui être pourvus grâce à l'alternance, dans les secteurs qui connaissent déjà bien ces contrats (bâtiment, commerce, artisanat, industrie). Mais aussi, par exemple, dans les métiers liés à la croissance verte, aux énergies renouvelables, au transport et à la logistique, à la santé et aux activités sociales, ou les professions du tertiaire et de l'informatique.

Au total plus de 300 titres ou diplômes peuvent être préparés en apprentissage et 150 en contrat de professionnalisation dans la région.

Pour connaître les formations en Poitou-Charentes :

Ligne Horizon : 05 46 00 32 33

www.horizon-info.org

